



Comité technique local

DRFiP35 du 2 octobre 2018

Déclaration liminaire des élu.e.s CGT

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient alors que le directeur général a annoncé une nouvelle vague de 2130 suppressions d'emplois.

2130 c'est donc le retour au niveau de 2016... Autrement dit l'effet prélèvement à la source a fait long feu. L'année de sa réelle mise en route, on supprime plus de 2 % des effectifs alors même que l'on sait que nos charges de travail vont augmenter.

L'effet de ces suppressions d'emplois est simple : toujours plus de tâches pour les collègues qui restent, de moins bonnes conditions de travail, des restructurations, des réorganisations à gogo...

La CGT finances publiques a été informée qu'une expérimentation de restructurations d'ampleur se déroule dans la plus grande confidentialité et dont l'avancée des travaux est stupéfiante. En l'état de nos connaissances, 7 directions sont « préfiguratrices » : 59-62, 19-23-87 et 41-45, choix qui semblent représentatifs d'une cartographie urbaine, semi-rurale et plutôt rurale, et à qui il est d'ores et déjà demandé :

- Fusions de directions,
- Disparitions de trésoreries en grand nombre de l'ordre de 2/3 (calage du maillage sur les EPCI),
- Resserrement du réseau par des disparitions et regroupements de services comme les SIP, SIE, PCR, PCE, SPF (à hauteur des ¾),
- Diminution de moitié du nombre de communes d'implantation des services de la DGFIP par département
- Optimisation domaniale par le transfert de services complets dans des zones moins urbaines afin de réduire les budgets immobiliers (donc potentiellement moins attractives pour les agents),
- Remise en cause de la responsabilité pécuniaire du comptable et de la séparation ordonnateur/comptable (transfert du comptable public aux collectivités territoriales, aux hôpitaux, aux offices publics de l'habitat ; généralisation de la certification des comptes et du compte financier unique).

Compte tenu des objectifs de CAP 22 (-50 000 emplois dans la fonction publique d'état) et compte tenu que la DGFIP doit toujours être exemplaire, le démantèlement ne concernera évidemment pas que ces 7 directions et sera donc général.

Quid alors des restructurations à la DRFiP 35 ?

Nous vous demandons donc aujourd'hui solennellement de nous dévoiler votre projet de restructurations liées à CAP 2022. Les agents veulent savoir à quelle sauce ils vont être mangés et contre quoi ils vont devoir se battre. La CGT finances publiques sera à leurs côtés pour combattre tous les projets régressifs en termes de missions, d'emplois et de conditions de travail.

En attendant, ce CTL montre que vous anticipez largement les consignes de CAP 2022, comme en témoigne notamment le document « rapprochement CSP-SFACT », réforme qui est un premier pas vers la fin de la séparation ordonnateur comptable.

De même, en transférant le CSP d'initiative des SIP vers le PCR, sans transfert d'emplois, vous vous réservez la possibilité de supprimer dans le futur un nombre d'emplois et d'abandonner purement et simplement cette mission. Nous ne sommes pas dupes !

Nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour la question de la modification des charges, des conditions de travail et des modifications législatives générées par le prélèvement à la source.

La rentrée s'est faite autour des tergiversations sur le prélèvement à la source qui commencera bien au 1er janvier 2019. Dans un contexte de suppressions d'emplois et malgré le travail avec les moyens qu'on veut bien leur laisser, ce sont les agents de la DGFIP qui vont en supporter les conséquences. Les collègues ont fait le maximum pour être prêts, mais les problèmes techniques sont-ils bien réglés ? Et que dire des séries de décisions prises par les politiques sans aucune préparation, ni réflexion de fond pour traiter les mécontentements (remboursement des services à la personne, des dons, des investissements locatifs....).

La CGT ne cessera de dénoncer les absurdités du PAS, ses « bidouillages », et demandera toujours son abandon !

À ce sujet, nous vous rappelons que le secrétaire général du syndicat national CGT finances publiques a interpellé le directeur général en ces termes :

« La mise en place du prélèvement à la source entraîne d'importants changements dans les chaînes de travail de notre administration.

Dès lors certains directeurs, par exemple en Ille-et-Vilaine, prennent des décisions qui contreviennent à la loi ou à la réglementation en vigueur (traitement par les agents des NI défailants sans dépôt de déclaration). Pour la CGT Finances Publiques, par-delà son opposition au principe du PAS, il est fondamental que les textes soient respectés, ou qu'il n'existe pas de différence de traitement entre les contribuables.

Les agents n'ont pas à subir les conséquences du PAS, mal conçu dès l'origine, qui oblige les services chargés de sa mise œuvre à trouver des solutions de contournement, en contradiction avec la Loi.

Dans ce cadre aucun agent ne doit être sanctionné dès lors qu'il refuse de les appliquer.

Il s'agit bien pour la CGT que les textes soient pleinement respectés ».

C'est pourquoi les agents de la DRFIP 35 signataires de la pétition, qui vous a été remise lors de l'audience intersyndicale du 9 août, vous demandent la suspension de l'application de la note DRFiP 35 N° 33 du 23 juillet 2018 et sa mise en conformité avec les textes légaux et réglementaires.

Enfin vous ne serez pas surpris de notre questionnement sur le service de l'accueil des particuliers de Rennes Magenta. Ce service ne fonctionne plus qu'avec des ALD et EDR, seulement 2 agents sont titulaires de leur poste. Quatre agents nouveaux ALD sont arrivés au 1^{er} septembre et ont besoin d'être formés. Où sont passés les quatorze emplois ?

La situation est donc dramatique pour les collègues de l'accueil, en souffrance, mais aussi pour les agents des SIP, de plus en plus sollicités pour descendre à l'accueil. Pourtant, nous savons que le PAS va générer un accueil encore plus dense !

À noter qu'on demande également aux agents des SIP de faire le courrier en plus de leurs tâches habituelles et de l'accueil.

Pour répondre aux difficultés générées par les suppressions d'emplois et l'accumulation des réformes, la direction accentue la pression sur les agents. Des dérives de langage sont constatées « *si ça ne vous convient pas vous pouvez changer de service* » ou « *vous pouvez aller dans le privé* »... Ces propos sont inacceptables et nous vous demandons de vous engager à ne plus jamais les employer dans nos services. Par ailleurs, par note du 26 septembre 2018, le directeur général conditionne l'octroi des congés des agents des SDE à l'objectif de résultat sur les comptes d'imputation provisoire. La CGT demande le retrait immédiat de cette injonction et vous informe qu'elle ne laissera pas faire et déposera un préavis de grève si vous tentez de l'appliquer. La pression supplémentaire va également s'opérer par l'affichage d'indicateurs de qualité de service (à l'ordre du jour du CTL). Pour la CGT, c'est un nouvel outil pour mettre la pression sur les agents et mettre les services en concurrence.

Pour la CGT, il est grand temps d'affecter les emplois nécessaires afin que l'ensemble des missions soit accompli dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, lourd de conséquences pour les agents et le service public la CGT Finances publiques a pris ses responsabilités : Elle appelle à la grève le 9 octobre pour défendre les agents et les missions de la DGFIP.

Rennes, le 2 octobre 2018